

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Breton

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Au cours de cette conférence, un état des lieux sur les perdants et les gagnants en matière de politique familiale entre le système de retraite actuel et le futur système de retraite est établi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre de naissances a atteint un niveau historiquement bas en 2022. Si cette chute se pérennise, elle viendra encore alourdir le fardeau du vieillissement de la population. Il faut remonter à l'après-guerre, à 1946, pour retrouver un chiffre aussi bas.

A travers cet amendement, il est demandé que la conférence de financement fasse un état des lieux pour mieux prendre en compte la situation des familles et de détailler quels seront les perdants et les gagnants dans le passage entre les deux systèmes de retraite.